



Montréal, le 18 août 2014

Monsieur Philippe Couillard

Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Lettre ouverte – enquête publique sur la tragédie de L’Isle-Verte

Monsieur le Premier Ministre,

L’Ordre des architectes du Québec (OAQ) a pris connaissance de la demande d’enquête publique formulée par les propriétaires de la Résidence du Havre, à la suite de l’incendie qui a entraîné le décès de 32 personnes et marqué le Québec tout entier. La requête déposée par M^e Guy Bertrand au nom d’Irène Plante et de Roch Bernier, actionnaires et administrateurs de la Résidence du Havre, nous paraît mettre de côté des aspects importants. Les questions posées nous semblent de nature à écarter trop facilement les causes et les responsabilités de chacun.

Nous pensons donc que si vous annoncez la tenue d’une telle enquête, le mandat des commissaires doit impérativement porter sur l’ensemble des aspects du drame et des responsabilités. Dans un objectif de prévention et de protection du public, les faits ayant mené à cet événement doivent être soigneusement étudiés, et ce, dans toute leur complexité.

Il ne faudrait pas que l’essentiel des discussions et du temps des commissaires soit consacré à analyser la réponse du Service de sécurité et d’incendie de la municipalité et sa responsabilité, ce qui occulterait les causes qui se trouvent en amont de l’événement.

De nombreuses questions restent sans réponse quant à la conformité du bâtiment, au processus de conception et aux réglementations en vigueur. Plusieurs enquêtes sont en cours et apporteront des éclaircissements. L’OAQ en analysera avec attention les résultats. D’ores et déjà, des mesures ont été prises par l’État afin de mieux baliser, par exemple, la présence de gicleurs dans les résidences pour personnes âgées, ce qui est très positif.





Nous pensons qu'une commission d'enquête publique devrait se pencher sur les aspects suivants :

- Le suivi des bâtiments qui ne sont pas construits en conformité avec les lois existantes, notamment lorsque ceux-ci sont réalisés sous sceau de complaisance, comme cela avait été le cas de l'annexe au bâtiment principal de la Résidence du Havre, ce qui avait entraîné la sanction de l'architecte impliqué. L'absence de sanction des technologues, propriétaires et entrepreneurs concernés mériterait aussi une analyse. En ce sens, il faudrait aussi considérer la possibilité de poursuivre d'anciens professionnels qui ne sont plus membres d'un ordre.
- L'obligation de conservation des plans par les propriétaires, les concepteurs et les municipalités, que ce soit à des fins de connaissance des lieux ou de détermination des responsabilités, le cas échéant.
- Le processus d'agrément pour l'accueil des aînés en fonction de la réalité du bâtiment.
- Les normes de construction des résidences pour personnes âgées.

L'OAQ espère donc que, si une enquête publique est déclenchée, elle permettra de faire la lumière sur l'ensemble du drame et de nous améliorer collectivement quant à plusieurs aspects de l'encadrement du bâtiment. L'OAQ est évidemment prêt à collaborer à une telle démarche visant à accroître la protection du public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations distinguées.

La présidente,

Nathalie Dion

c. c. Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique du Québec

